

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 4 Septembre, 1849 No. 102.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 4 SEPTEMBRE 1849.

DISCOURS DE M. DE FALLoux, AU SUJET DE L'EXPÉDITION ROMAINE, PRONONCÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE PARIS, LE 7 AOÛT DERNIER.

(Nous interrompons aujourd'hui le discours de M. de Montalembert sur la presse; nous le continuerons en suite.)

C'est après l'interminable discours de M. Jules Favre que le ministre de l'instruction publique parvient à la tribune.

M. Jules Favre avait soutenu, 1° que les intentions du ministère et de l'Assemblée actuelle n'étaient pas en harmonie complète avec celle de la Constituante; 2° que la souveraineté du Pape était en ligne de principe de tous ses sujets; 3° que cette souveraineté, c'était l'oppression, l'ignorance, l'obscurantisme, le jésuitisme... M. de Falloux a rudement balayé ces vilénies dégoûtantes et a fait justice complète aux arguments surannés du jeune Montagnard. Le discours de M. Jules Favre a été celui d'un anarchiste, d'un socialiste, d'un anti-catholique; le discours de Monsieur de Falloux a été celui d'un homme d'ordre, de gouvernement, d'un ministre d'une nation catholique.

« Nous avons admiré, dit l'Univers, cette éloquence incisive qui ne s'émeut de rien et a réponse à tout. La tribune n'a pas retenti, depuis M. Guizot, de plus hautes vérités et d'un plus noble langage. — M. de Falloux a vengé le catholicisme de l'accusation d'avoir propagé l'ignorance et la servitude; il a hautement proclamé le caractère catholique de l'expédition. Il a flétri cette prétendue république de Rome par la lecture de nouvelles pièces diplomatiques. Il est authentique qu'il y avait à Rome vingt mille étrangers; c'est beaucoup plus qu'il n'en fallait pour réduire au silence de la terre une ville de cent-trente mille habitants. Ce n'était pas la république, c'est le socialisme qui régnait à Rome. Si l'on réussissait à fonder à Rome une petite république, on destituerait Rome de son rang dans le monde. Rome est la capitale de la chrétienté; elle est la tête de la seule république universelle possible. C'est en cette qualité qu'elle a reçu le nom de ville éternelle. Elle est éternelle parce qu'elle est le siège d'une religion qui ne doit pas mourir. A aucune autre ville on n'a songé à appliquer l'épithète d'éternelle. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir l'avantage que Rome tire de cette situation.

Les Papes ont longtemps résidé à Avignon; les romains appellent encore cette époque la captivité de Babylone. Au commencement de ce siècle, Rome a été dépeuplée de ses Papes et elles étaient descendues à soixante mille habitants! Rome n'est donc pas sacrifiée aux autres peuples catholiques; c'est dans son intérêt et non à son détriment qu'elle fait exception au principe de la souveraineté du peuple. — Voici maintenant le discours.

A midi la séance est ouverte. L'ordre du jour appelle la suite des interpellations sur les affaires d'Italie. — M. Jules Favre monte à la tribune et parle pendant plus de deux heures....

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'instruction publique. (mouvement d'attention.)

M. de Falloux. — Messieurs, je comprends et je respecte l'impatience de l'Assemblée, et personne ne respecte plus que moi le prix de ses moments; mais l'Assemblée comprendra aussi qu'après un discours violent, si personnel à tous les membres du cabinet, il n'est pas permis de laisser l'Assemblée se séparer, ni le pays s'étonner sous le coup d'un semblable discours, sans l'essai de quelques mots de république. Ce discours se divise pour moi, en trois parties que je traiterai fort inégalement. La première que j'appellerai celle des injures, ensuite la partie des arguments absolus rétrospectifs puisés dans les discussions de l'Assemblée constituante, et enfin, quelques arguments plus directs puisés dans les derniers événements qui se sont écoulés depuis la séparation de la dernière assemblée jusqu'au jour actuel. —

— Pour les injures, de M. Falloux n'a qu'un mot à répondre. — L'honorable M. Favre, dit-il, qui lui a prodigué avec tant d'insistance les mots d'affront, de honte, d'humiliation, de mépris, de manquement à l'honneur; l'honorable M. Favre, qui a semblé se complaire tellement dans ses offenses oratoires, doit savoir que pour que l'injure porte le coup qu'on veut lui faire porter, il faut qu'elle trouve son autorité même dans la caractéristique, dans les antécédents, dans l'âge de celui qui la prononce....

Quant à la partie des arguments emprunts de cette assemblée constituante, les souvenirs de cette assemblée ci-même sont trop récents pour que M. de Falloux y revienne d'ailleurs la politique de l'Assemblée constituante n'engage en aucune façon la politique de celle-ci....

M. de Falloux. « J'arrive à la troisième partie, et je reprends le dilemme de l'honorable M. Favre, qui a dit: « ou le général Oudinot a dépassé ses instructions ou il avait des instructions secrètes. »

Je posera, à mon tour, un dilemme à l'honorable M. Jules Favre, et je lui dirai :

« Ou le général Oudinot se croyait appelé à Rome au 24 avril, ou il se croyait repoussé; s'il se croyait appelé, il a été dans le sens de nos déclarations, de nos discours, de nos engagements et dans le sens de nos informations; s'il se croyait repoussé et qu'il ait obéi à ses instructions secrètes, les instructions pouvaient-elles lui ordonner d'aller au devant de l'attaque d'une ville fortifiée avec 3,500 hommes, et de laisser derrière lui

son parc d'artillerie et le reste de l'expédition qui devait le suivre à vingt quatre heures près.

Voilà le dilemme que je pose à M. Jules Favre. (On rit.) On M. le général Oudinot n'avait pas d'instructions secrètes, et alors il a été sur la foi des renseignements qu'il avait lieu de croire certains et qui l'étaient en effet, car cela a tenu à vingt-quatre heures, à l'entrée de Garibaldi, les prévisions du général se seraient vérifiées; l'effusion du sang, qui n'a pas été aussi grande qu'on l'a dit, cette effusion du sang aurait été épargnée.

Je le répète, le général Oudinot a été trompé, et il n'avait pas d'instructions secrètes, on les instructions secrètes comportaient de rester à Civita-Vecchia, d'y concentrer ses forces et de ne marcher sur Rome qu'avec les moyens de faire triompher une volonté que l'on va imposer par les armes. M. Jules Favre s'est appuyé aussi beaucoup sur les dépêches de M. de Lesseps. Et précisément, comme j'ai eu remarquer qu'il aimait la forme du dilemme, je demande la permission de l'employer de nouveau auprès de lui. Quel est le M. de Lesseps auquel M. Jules Favre veut bien prêter une si grande autorité dans ce débat? Est-ce le M. de Lesseps que le National a publiquement accusé d'aliénation mentale, ou celui dont il a fait huit jours après un des grands citoyens de cette époque? (On rit.) Est-ce M. de Lesseps disant que Mazzini est la crême du socialisme et des sociétés secrètes, ou bien est-ce M. de Lesseps disant de Mazzini que c'est un des héros de l'époque moderne? (Nouvelle hilarité.) Avant d'apporter de telles autorités à la tribune et d'essayer d'en fondroyer ses adversaires, il faudrait que M. Jules Favre se fût mis d'accord avec l'un des deux MM. de Lesseps ou qu'il les eût mis d'accord entre eux. (Rires)....

On a essayé aussi de nous faire un reproche au nom de ce qu'il y a de plus vibrant dans le sentiment national, au nom du sentiment militaire. On a dit que nous avions fait passer l'épée de la France dans les mains de l'Autriche. Non, mais nous avons refusé l'épée de la France à Mazzini. Nous n'avons pas voulu que l'épée de la France fût tenue par les mêmes mains qui avaient tenu ou sanctionné le poignard. (Violents murmures à gauche.)....

M. le ministre. Non, l'épée de la France (je relève ces paroles, non pas pour cette Assemblée, mais pour l'impression qu'elles peuvent produire au dehors), non, l'épée de la France est restée dans les mains françaises les plus valeureuses et les plus dignes, et toute l'Europe les a bien reconnues et saluées comme telles; toute l'Europe a reconnu en elles ces qualités chevaleresques et généreuses qui s'appellent avant tout, par-dessus tout, les qualités françaises; personne n'y a pris le change, hors l'honorable orateur auquel je succède à la tribune. (Approbation à droite.)

Ne croyez pas, dit le reste, que je m'attache brièvement aux quelques expressions qui m'ont blessé le plus dans le discours auquel je réponds, et qui, je crois, blessent le plus le sentiment public, que je venille étudier le fond de la question; non, j'y entre maintenant, et j'espère aller jusqu'au bout.

Nous sommes allés à Rome croyant que nous allions y porter la délivrance; nous sommes allés à Rome parce que nous avons cru que sa délivrance était attendue de nous et que c'était de nous qu'elle devait venir....

— Suit la lecture des dépêches de Rome qui concourent à prouver, d'une part, que la résistance des assiégés ne devait pas être attribuée aux véritables romains, mais aux réfugiés étrangers; de l'autre, l'ardeur et le dévouement spontanés des soldats français à combattre contre les républicains romains....

M. de Falloux. — Je dis que Rome a bœni sa délivrance, et je me serais étonné prodigieusement qu'il en eût été autrement chez les Romains. Car voulez-vous me permettre de vous dire la différence qu'il y a entre la situation que vous voulez leur faire et la situation que nous leur faisons? Vous voulez en faire la République romaine, isolée au milieu de populations ou qui ne l'adoptent pas, ou qui la repoussent; vous voulez mettre cette république entre toutes les pressions italiennes, entre la Toscane, le Piémont et Naples; vous voulez l'isoler dans son isolement, en face de l'Autriche elle-même, une république isolée, menacée de toutes parts, à peine comparable aux plus vulgaires des Etats que l'on puisse énumérer en Europe. Voilà le grand rôle que vous destinez aux Romains.

Et quel est le rôle que nous leur donnons, nous, et qu'ils ont voulu, qu'ils ont voulu de tous les temps? Ce n'est pas celui de République romaine, dont ils connaissent bien la chimère, le péril, l'impuissance. (Murmures à gauche.) C'est le rôle que Rome occupe dans le monde de depuis dix-huit siècles, et que nous, nous voulons lui restituer, c'est celui de capitale de la république universelle chrétienne. (Exclamations à gauche.)

A droite. Très bien! très bien! C'est celui d'être la première ville du monde.

M. Frichon. Dites la capitale des Jésuites!

M. de Montalembert. Nous y voilà! à la bonne heure! vous étiez en retard!

M. de Kerdrel. C'est l'opinion du président!

M. le Président. J'invite M. Frichon à ne pas renouveler des expressions injurieuses!

Quelques voix à droite. Elle n'est pas injurieuse!

M. le Président. Pourquoi a-t-elle excité votre soulèvement, si elle n'est pas déplacée?

Les mêmes voix. Elle n'était pas injurieuse du tout!

M. le Président. Dans tous les cas, il ne fallait pas interrompre... Je blâme tout à la fois l'intention, la fait et l'interruption. (Très bien!)

M. le Ministre. Je me déclare incompetent dans le débat, car je n'ai rien entendu.

Nous voulons, disais-je, restituer à Rome le rôle

qu'elle avait depuis tant de siècles, le nom qu'elle porte avec tant de gloire et de fierté, le nom de ville éternelle, nom que vous lui donnez encore par distraction, lorsque vous lui enlevez toutes les conditions qui la font telle.

Paris est la capitale de l'intelligence et des arts. Nous le disons tous les jours; qu'est-ce qui a songé à appeler Paris la ville éternelle?

Londres est la capitale du plus grand mouvement maritime et commercial du monde; qui est-ce qui songe à appeler Londres la ville éternelle?

Qu'est-ce qui fait que Rome continue à porter ce titre que vous lui avez donné, même lorsque vous lui en contestez les conditions? Ce titre magnifique, ce qui fait qu'elle le porte, que personne ne le lui conteste, c'est ce titre même que je lui donne au milieu de vos murmures, c'est qu'effectivement elle est, sinon depuis dix huit siècles, du moins depuis bien des siècles, la capitale, la vieille capitale de la république chrétienne. C'est qu'elle est la seconde patrie de tout le monde.... (Applaudissement répétés à droite.)

Ce que vous voulez faire de la république romaine, c'est la république de quelques millions de républicains chimériques; nous voulons en faire la seconde patrie de tout le monde! (Très bien! très bien!)

Le pays dans lequel, après le sien, tout le monde vit par l'intelligence, par le cœur, par les sympathies, ou, depuis dix-huit siècles, tout le monde est venu apporter sa pierre, son respect; où la postérité même est imprégnée de vénération, du sang des saints, des héros, des martyrs. Voilà ce qui fait de Rome la ville éternelle, voilà ce que c'est que Rome, voilà ce qu'elle veut être, voilà ce qu'elle continuera à être. (Interruption et bruit à gauche.)

M. le Président. Sachez respecter au moins le talent de l'orateur! Ecoutez, dans une Assemblée délibérante, tout ce qui peut vous faire honneur!

A droite. Très bien! — Bravo! bravo!

M. le ministre. J'ai été bien étonné d'entendre hier l'honorable M. Arnaud prononcer le mot de servitude en parlant de l'expédition romaine et du régime que nous allions introduire à Rome. Demandez à l'honorable M. de Montalembert s'il effaçait de son drapeau....

A gauche avec ironie. Ah! ah!

A droite. C'est invulnérable!

M. le ministre. On ne peut pas prononcer un nom honorable sans qu'il y ait des murmures, et on ne peut pas prononcer un nom de factieux sans qu'il y ait des acclamations pour lui. (Réclamations à gauche.)

Je ne désigne personne, mais je signalerai le caractère des interruptions et de ceux qui s'y mêlent.

Le pays, auquel vous en appelez si souvent, vous jugez.

A gauche. Oui! oui!

Plusieurs voix à droite. Il a jugé déjà! C'est fait.

M. le président. C'est de la violence pure et gémisée. (Longue agitation.)

M. le ministre. J'ai été, je ne dirai pas étonné, quand je parle à un homme comme l'honorable M. Arnaud, je dois me servir d'une autre expression, d'une expression plus amicale et plus fraternelle, j'ai été bien douloureusement affligé lorsque je l'ai entendu employer le mot de servitude pour parler du rétablissement de l'autorité temporelle du Pape à Rome et dire que les hommes qui avaient pu applaudir à l'expédition avaient effacé de leur drapeau le mot de liberté. Mais est-ce que l'honorable M. Arnaud, qui possède si bien la langue du catholicisme, dans quelques occasions, ne suit pas ce qu'à Rome, dans leur langage toujours éloquent et religieux, les Romains appellent eux-mêmes la servitude, la captivité de Babylone? C'est l'époque où Rome a été privée de ses papes.

M. de Montalembert. C'est très bien! (Murmures à gauche.)

M. Desèze. Il ne laissait parler qui que ce soit de la droite.

Un membre, à droite. Ils ne comprennent pas! ils ne savent rien!

[Le citoyen Baume prononce de sa place quelque paroles que nous n'entendons pas.]

voix nombreuse à droite. A l'ordre! à l'ordre!

M. le ministre. Lorsque l'on se promène à Rome, au milieu des monuments de toutes les époques, et il faut bien que vous me pardonnez d'introduire dans le langage parlementaire, peut-être pour la première fois, ce mot de monuments; à Rome les monuments sont élevés à l'état de personnages historiques, de personnages vivants, et l'honorable M. de Tocqueville, vous disait bien tout à l'heure à quel point notre armée s'était associée à ce sentiment de respect; lorsqu'on se promène au milieu de ces grands personnages historiques qu'on appelle les monuments de Rome, le voyageur demande souvent: Comment se fait-il que nous ne trouvions pas de monuments du moyen âge entre ces magnifiques chefs-d'œuvre du paganisme et ces magnifiques chefs-d'œuvre de la renaissance? Et le Romain, le vrai Romain répond avec tristesse: Ah! c'est que c'était l'époque de notre captivité, c'est qu'alors le Pape était à Avignon, c'est qu'alors Rome avait déprimé, c'est que rien ne s'y est construit; vous ne trouverez pas une page de loi, vous ne trouverez pas un souvenir de grandeur, vous ne trouverez pas une trace de nos annales pendant que les papes ont été absents, vous n'y trouverez que la trace de la ruine et de l'absence. (Vifs applaudissements à droite.)

Et non seulement c'est là le langage des temps anciens, des temps où vous croyez peut-être que nous sommes obligés de nous réfugier pour trouver la foi et l'amour de la patrie; c'est aussi le langage des temps et des faits modernes. Un pape a été enlevé de Rome il y a peu de temps (ce n'est pas la première fois que la

République française s'est trouvée aux prises avec cette question); eh bien, des calculs ont été faits, ils sont ici; ce n'est pas la foi qui parle, c'est la statistique; lorsque le pape Pie VII est rentré à Rome, il a trouvé la population réduite à 77,000 hommes, et en 1830, après quinze ans de pontificat qui se sont succédés, la population était remontée à 170,000 hommes. Voilà ce que Rome sait, voilà ce qu'elle comprend; voilà le langage que parlent à la fois et la religion, et l'intérêt et la politique; voilà ce que vous ne lui ferez pas oublier par des déclamations et par des épreuves comme celles que vous venez de lui faire traverser.

Un autre reproche nous a été adressé, non par M. Arnaud, mais par M. Favre, c'est que, grâce au régime que nous cherchons à rétablir à Rome, ce pays a été condamné à vivre dans l'ignorance et dans l'abrutissement; cependant M. Favre s'est arrêté. Ordinairement lorsqu'on emploie cet argument, qui n'est pas nouveau, on y ajoute l'Espagne et on fait un tableau de toutes les populations particulièrement catholiques. Eh bien! je reprends votre argument tout entier comme vous l'avez introduit ici.

Quoi! c'est le catholicisme qui a abruti les populations italiennes ou telle autre que vous avez désignée?

A gauche. Il n'a pas dit cela. (Si! si!)

Un membre. Ce n'est pas le catholicisme, c'est le pouvoir temporel.

M. le ministre. J'entends une rectification à laquelle j'ai hâte de faire honneur. Oui, ce n'est pas le catholicisme, c'est le pouvoir temporel; mais jusqu'à présent, quoique distincts, ils ont souvent été confondus; par conséquent, le reproche qu'on adresse à l'un, il est difficile qu'on ne l'adresse pas à l'autre. Je n'entrerai pas dans une discussion détaillée, quoiqu'elle soit bien digue de l'Assemblée; nous la retrouverons plus tard.

Veillez vous reporter à l'origine du catholicisme, voyez son trône se partager en deux, l'un côté Constantinople et Moscou, et d'un autre côté l'empire de Charlemagne; voyez de quel côté est la servitude, de quel côté est la liberté. (Très bien! très bien!)

Dites de quel côté est l'abrutissement, de quel côté est la servitude. Ces deux termes sont parallèles, sont bien faciles à suivre; elles sont éloquentes et fondroyantes comme l'imminence.

Et quant à la population italienne, croyez-vous que vous lui ferez illusion sur son propre état, que vous lui ferez croire qu'elle est une population dégradée, elle, la mère de toutes les sciences, de tous les arts? Est-ce que ce n'est pas au temps qu'elle était la plus catholique, qu'elle était la plus brillante? Est-ce que le catholicisme, est-ce que le pouvoir temporel a abruti le Dante et le Tasse? (Exclamations à gauche.)

PROCLAMATION DE PIE IX.

A NOS BIEN-AIMÉS SUJETS.

Dieu a levé son bras dans les hauteurs des cieux; il a dit à la mer soulevée de l'anarchie et de l'impie: Tu n'iras pas plus loin.

Il a guidé les armes catholiques pour soutenir les droits de l'humanité foulés aux pieds, les droits de la foi attaqués et les droits du Saint-Siège et de notre souveraineté. Louange éternelle à Dieu qui, même au milieu des colères, n'oublie pas la miséricorde.

Bien-aimés sujets, si, dans le tourbillon d'affreuses vicissitudes, Notre cœur s'est rassasié d'afflictions à la pensée de tant de maux soufferts par l'Eglise, par la religion et par vous, il n'a pas pour cela amoindri l'amour avec lequel il vous aime toujours, avec lequel il vous aime.

Nous hâtons de nos vœux le jour qui Nous ramènera au milieu de vous, et lorsque ce jour sera venu. Nous reviendrons avec le vif désir de vous apporter aide et secours, et avec la volonté de travailler de tous nos forces à votre bonheur, en appliquant à de si grands maux les remèdes difficiles qu'ils réclament, et en donnant toute consolation à Nos sujets fidèles qui, s'ils attendent des institutions appropriées à leurs besoins, veulent aussi comme Nous le voulons, voir garanties la liberté et l'indépendance du Pontificat suprême si nécessaire à la tranquillité du monde catholique.

Cependant, afin de pourvoir à la réorganisation de la chose publique, nous allons nommer une commission qui, munie de pleins pouvoirs et avec l'aide d'un ministre, réglera le gouvernement de l'Etat.

La bénédiction du Seigneur que Nous avons toujours appelée sur vous, même dans l'éloignement, Nous l'appelons aujourd'hui avec plus de fervour encore, afin qu'elle descende sur vos têtes avec abondance, et il est bien doux à Notre cœur d'espérer que tous ceux qui, par leurs égarements volontaires, se sont rendus incapables d'en recevoir le fruit, pourront en devenir dignes par une sincère et persévérante conversion.

Datum Cajeta 17 Julii, anni 1849.

PIUS PP. IX.

« LA RELIGION, M. CHINIQUY ET L'AVENIR. »

Depuis le jour où nous annonçames au public que nous acceptions la tâche à la fois honorable et pénible de défendre, dans un journal, la religion et l'ordre social attaqués, nos intentions n'ont point changé; nous rejetons toute lutte purement systématique et passionnée, toute poémième d'amour propre, d'entêtement, de parti; mais, à Dieu ne plaise que nous restions muets devant les intérêts de notre essentiel et capital cause; à Dieu ne plaise qu'on insulte indignement notre drapeau sans que nous demandions raison des outrages, non pas aux coupables eux-mêmes, dont on a pitié et que l'on plaint sincèrement, plus encore qu'on ne blâme, à raison

de leur haine et de leur folie ; mais à la justice, à la vérité, au bon sens de quiconque voit, pense, réfléchit, jésé et juge.

Que ceux donc, qui, sous prétexte de faire prévaloir et de défendre des principes de liberté et de démocratie, attaquent, outragent, calomnient les plus imposantes et les plus pures doctrines, qui sacrifient leurs devoirs, leur conscience, leur raison à d'injustes et faux préjugés, qui manquent à toutes les prescriptions de la révérence et du respect ; que ceux là ne s'étonnent donc point de nous entendre, nous soldats de la garde avancée, jeter le cri d'éveil qui annonce l'ennemi ; qu'il ne s'étonnent point de nous voir préparer l'antidote du poison qu'ils distillent, comme un venin contagieux, dans la société.

Oni, c'est dans ce sens que nous abhorrons la liberté et la démocratie ; nous ne voulons point des principes d'une liberté et d'une démocratie désorganisant, sacrilèges et sanguinaires ; c'est là la liberté et la démocratie qui ont donné au monde de si beaux spectacles ; c'est la liberté et la démocratie de Robespierre, de Garibaldi et de Proudhon ! — Mais nous savons, nous aussi, malgré notre neutralité politique, malgré notre indépendance sacerdotale, nous savons, quand il le faut, apprécier la véritable et légitime liberté, la véritable et légitime démocratie.

Si nous n'avons point répondu à l'article du "Trépassé," que nous avons lu dans l' "Avenir," c'est, que franchement il y a quelque chose de pénible à signaler tant d'écarts, tant de surprenantes méprises, tant de condamnables manœuvres de la part de ceux que nous voudrions estimer et voir consacrer leurs talents à plus de mérite et de gloire.

Nous ne pouvons que louer le défenseur de notre même cause, qui nous a devancé dans cette tâche, et nous reproduisons quelques extraits de son intitulé : "La Religion M. Chiniquy et l' "Avenir." " Nous allons dit l'auteur, répondre plus spécialement à un correspondant qui signe "Trépassé," mais comme celui qui prête ses instruments pour fabriquer de la fausse monnaie est aussi criminel pour le moins que le fabricant lui-même, nous ne sommes que rationnel en tenant l' "Avenir" solidaire des doctrines de ce correspondant anonyme qui croit utile peut-être de cacher son véritable nom....

"Je n'insisterai pas, dit Trépassé, sur l'opiniâtreté que met M. Chiniquy à pénétrer, comme en vous faisant violence, dans vos colonnes pour vous porter les coups perfides et empoisonnés de son dévot poignard ; " il n'y a réellement qu'un prêtre capable de persister ainsi dans un procédé aussi ignoble, et dont la perversité mettrait au ban de l'opinion publique tout autre individu qui oserait se jeter ainsi des premières règles de la plus commune bienséance, ainsi bien que des plus saintes obligations de la morale."

Vous avez un échantillon caractéristique du langage du "Trépassé," de l' "Avenir," à l'adresse du clergé catholique de tous les pays du monde ; et cela parce que M. Chiniquy a recueilli le mot "Avenir" entendu à la même tribune que ses adversaires, à cette tribune sur laquelle sont gravés ces mots pleins de solennité et de dévotion : " TRIBUNE DU PEUPLE — liberté de penser ! ".... Voilà de la conscience, vous le remarquerez comme savent en faire les démagogues de tous les pays. Ils hurlent leurs doctrines sur les toits à la foule qui écoute étonnée, et, si vous voulez monter où ils sont pour être entendu du même auditoire, ils vous jettent des tuiles sur la tête en vous appelant " assassin ! " Ces lâches ont peur de la lumière et de la vérité tout en criant que l'on veut étouffer la pensée ; mais ils savent qu'à force de parler seuls ils finiront par être crus, un peu du moins, par plusieurs qui ne peuvent connaître la vérité que par la discussion. Aussi, vous disent-ils, avec l'aplomb d'un homme qui a le sentiment de son être, qui la discussion est " un procédé ignoble " dont " un prêtre seul est capable, " et que discuter c'est un crime, une " perversion, " " c'est se jouer des plus saintes obligations de la morale. " Eux, qui appellent le prêtre " assassin, " et qui attachent cette flétrissure au nom de l'un des hommes qui ont le plus fait pour leur pays et l'humanité, sans doute parce que, pour accomplir les lois de son être sacerdotal, il combat, il poignarde (c'est leur expression) leurs doctrines de destruction et de ruines, pratiquent-ils " les saintes obligations de la morale, " ou même " les premières règles de la plus commune bienséance ? " S'ils les pratiquent (et qui oserait en douter quand ils ont répété avec frénésie ces mots cruels d'un républicain fameux : " Périssent la patrie plutôt qu'un principe, " et qu'ils ont promis solennellement de périr sur la brèche, s'ils ne pouvaient triompher avec lui), seront-ils assez généreux, assez sociaux, assez fraternels, pour donner au monde, à leur patrie du moins le code nouveau et régénéré sur lequel ils s'appuient pour trouver l'application des " saintes obligations de la morale " dans le mensonge, la calomnie et la haine, le code qui veut que la discussion soit une flétrissure pour l'humanité, une ignominie, un assassinat social, et l'institution divine du sacerdoce une immortalité ? Enn, seuls peuvent le faire, car, il n'y a que quelques mois, n'ont-ils pas dit à l'univers étonné de l'apprendre, que c'était pour la première fois, au plein midi des splendeurs et de la civilisation du 19me siècle, que l'on comprenait et mettait en pratique les sublimes enseignements de l'Évangile ! Ils puisaient cette merveilleuse et consolante découverte pour l'humanité dans les cadavres meurtris et mutilés qui encombraient les rues de Paris aux horribles journées de juin, dans les flots de sang humain qui ont inondé le sol de la France et de l'Europe, dans l'assassinat d'un noble et généreux apôtre, en guise de la paix qu'il venait offrir et demander à d'aveugles amis du principe de la destruction et de la mort.....

" Mais voyez, dit-il, le fanatisme de la maxime : la fin justifie les moyens, qui a inspiré le Saint-Barthélemi, les Vêpres Siciliennes, et soutenu l'horrible pratique des auto-da-fé de la Sainte Inquisition ; ce fanatisme qui bouillonne encore dans la poitrine de M. Chiniquy et de ses inspirateurs, l'aveugle sur cette considération et lui fait braver toute opinion pour s'établir sur vos ruines en étouffant la pensée."

Habitants du Canada, vous apprenez pour la première fois sans doute, que vos prêtres ont été les inspirateurs de la Saint-Barthélemi, des Vêpres-Siciliennes et des auto-da-fé de l'Inquisition espagnole. (Nous n'avons à discuter le mérite de ces faits de l'histoire) et vous recevrez avec nous moins d'étonnement l'étrange nouvelle que le fanatisme du poignard " bouillonne dans la poitrine de M. Chiniquy " et que ce prêtre au regard et à la voix douce, que vous avez vu mille fois jetant

du haut de la chaire des paroles de paix et de charité, paroles dont l'unction a pénétré vos cœurs et vous a convaincus que vous ne seriez heureux que par la sobriété et la paix et le bien-être qu'elles donnaient à la famille, que ce prêtre, qui prêche l'amour, le pardon et les sacrifices, qui se sacrifie lui-même chaque jour pour vous, ses frères, tient, tout chaud dans son cœur, le dessein d'un immense assassinat, d'une horrible boucherie dont vous serez les tristes victimes ! Cette pensée fait passer l'horreur dans vos veines et vous la rejetez comme un crime mais elle est naturelle dans l'esprit du socialiste dont la fraternité, qu'importe les moyens, se plaît dans le fanatisme, le mensonge et la destruction.....

Eh ! vous qui appelez le prêtre un être démoralisateur, un assassin, comptez vos œuvres collectives de moralisation et de patriotisme ; comptez les sacrifices que vous avez faits pour vos concitoyens ; comptez les souffrances de tout genre que vous avez souffrées ; comptez les victimes que vous avez arrachées sanglantes et mutilées des mains du prêtre assassin ; et mettez les, nous ne dirons pas en regard des œuvres du clergé Canadien, mais en face des œuvres de moralisation et de patriotisme, des sacrifices, et des soulagements donnés à l'humanité souffrante par un seul prêtre, par ce prêtre que vous cherchez à rendre odieux par la flétrissure et l'ignominie de vos hideuses insinuations ! Nous irons plus loin, et nous dirons : choisissez, car vous qui, incapables encore de prendre la forte nourriture de l'homme viril, vous constituez les juges suprêmes des hommes et des choses de votre pays et du monde entier qui criez à l'assassinat de la liberté, à la tyrannie de la pensée par le sacerdoce, et qui annoncez l'affranchissement par vous de la patrie, sans doute en poursuivant comme toujours les conséquences inexorables du grand et fécond principe proclamé par un Girondin montant à l'échafaud : " Périssent la patrie plutôt qu'un principe, " vous n'avez pas d'œuvres à montrer, vous n'avez que des paroles de guerre et d'anarchie ; choisissez donc un nombre d'hommes, égal à celui du clergé, comparez leurs œuvres de patriotisme avec celles de ce même clergé, et dites de quel côté penche la balance ! Vous ne répondez pas, vous détournez les yeux, pour ne pas voir le résultat, parce que vous avez honte pour vous-même d'abord, et, ensuite, parce que vous vous sentez vaincus.....

Le prêtre, pris isolément et considéré comme homme est faible comme l'homme, et sujet, comme lui, aux défauts et aux misères morales et physiques de la pauvre humanité ; comme prêtre, c'est une puissance qui agit incessamment sur la société et qui lui fait incessamment du bien en suivant la loi de son être. Vous ne devez pas être surpris, maintenant, si le peuple, qui a un sens droit, qui comprend l'excellence des œuvres sur les paroles, qui sait que le prêtre ne lui a jamais manqué dans les vicissitudes, dans les souffrances et les besoins de sa double existence, ira au prêtre quand il aura besoin de secours, soit pour l'esprit, soit pour le corps, quand il aura besoin de conseils, quand son âme brisée de douleur demandera des consolations, quand la maladie l'étendant sur sa dernière couche lui rappellera que le prêtre est l'homme de prières et de larmes pour venir à la aide au malade (vous parlez à ceux qui croient) ; il ira au prêtre et non aux socialistes jeunes et vieux, qui ne songeront guère à lui non plus, car ils ne se distinguent pas d'ordinaire par les œuvres. Le travail sublime du prêtre est de chaque jour ; si vous en doutez, et que vous ne craigniez la contagion, allez le voir aux hôpitaux, où vous le trouverez à chaque instant du jour respirant les émanations empoisonnées des cadavres et l'haleine fétide des mourants.....

Qui croira que ceux qui ont inscrit sur leur drapeau ces trois mots, ces trois dogmes fondamentaux de la constitution française : " Liberté, égalité, fraternité, " refusent au prêtre ses privilèges de citoyen, quand la France les lui donne sur la plus large base possible ? Est-ce donc que le prêtre en Canada est un être dégradé et placé en dehors de l'humanité et de ses attributions ? Mais lisons, car nous tombons de merveille en merveille ; et il est même à craindre que les yeux éblouis finissent par ne plus croire. La science a trouvé que le mouvement perpétuel et la pierre philosophale sont des non-sens, l'humanité s'apercevra, trop tard peut-être, que la philopédie de la démagogie est un assassinat social :

" Cet homme qui fait métier de prêcher aux autres " la morale sans toutes ses formes et par-dessus tout " soumission à l'autorité constituée, commence tout d'abord par les violer toutes deux en voulant, dit-il, maintenir au péril même de sa vie, ce qu'il appelle son droit de citoyen etc. pourquoi donc la loi du pays, à laquelle le clergé doit être tenu d'obéir comme chacun, lui a-t-elle interdit le droit de voter aux élections ? N'est-ce pas aussi la loi du droit de citoyen ? " C'est donc parce que la loi a crié sage de le dénoncer de ce dangereux exercice et pourtant si favorable à tout autre membre de la société ; c'est parce que la législature a compris que le prêtre serait des " centres les passions du ciel dans l'arène de la politique " et qu'il y aurait abus criminels, et M. Chiniquy se montrerait un peu plus sage de faire ce qu'il prêche " aux autres et d'obéir tout d'abord à l'esprit comme à la lettre de la loi qui lui interdit pour de très graves " raisons, un prétendu droit dont il se donne pour si jaloux, quand le devoir devrait lui inspirer d'y renoncer. "

Nous ne prendrons pas la peine d'arranger et de compléter cet amas de phrases inexactes et inachevées c'est la pensée seule qu'elles ont pour but d'exprimer et que nous croyons comprendre, que nous vous lons discuter. Vous voulez que le prêtre ne soit pas citoyen, vous voulez qu'il n'ait pas le droit de lever la voix pour ou contre un ordre de choses qui peut sauver ou perdre son pays ! La France, votre mère en démocratie, la France qui égorgeait ses prêtres en 93, et mitraillait ses enfants sur ses places publiques au nom de l'égalité et de la liberté (la fraternité était alors inconnue,) la France que vous dites régénérée et que vous avez choisie avec enthousiasme pour votre modèle, a dit aux prêtres comme aux autres citoyens : Vous êtes égaux devant la Constitution et la société, vous pouvez être et être élus. Et avant la chute de la dynastie de Louis-Philippe, blâmiez-vous l'abbé Lacordaire que vous donnez l'autre jour comme le modèle des prêtres, de proclamer du haut de la chaire des principes démocratiques au nom de l'Évangile. Oh ! c'est qu'il pensait comme vous, c'est que vous voulez l'asservissement de l'homme et de la pensée, c'est que vous voulez flétrir, dégrader l'humanité en lui créant des exemptions qu'el-

le n'a pas faites elle-même et qu'elle répudie de toute sa puissance d'être.

Non seulement vos principes d'aujourd'hui ne sont pas d'accord avec vos principes d'hier, non seulement vous mentez à la démocratie dont vous vous dites les champions, mais encore vous ignorez les faits les plus connus et les plus récents de l'histoire de votre propre pays. Vous avez dit " que la loi interdisait sagement au prêtre le droit de voter. " Or, voici le texte même de la loi qui réhabilite le prêtre dans l'exercice de ce droit sacré :

" S. Vic, c. 10. — Attendu qu'il est expédient d'amender un acte de la législature de cette province passé " dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance de " l'Assemblée législative de cette province, " afin de " permettre aux clercs (clergymen de voter aux élections des membres de la Chambre d'Assemblée, — " qu'il soit s'entend, qu'est rappelée la partie de l'acte cité " plus haut qui déclare tous les ministres des Églises d'Angleterre et d'Écosse, et tous les prêtres et les ministres de l'Église de Rome ou de toute autre croyance, " inhabiles à voter aux élections des membres devant " servir dans l'Assemblée législative. "

Si votre argumentation tombe ainsi à plat, n'est-ce pas parce que vous n'avez pas su " mettre vos principes d'accord avec les faits. "

" Est-ce donc pour la politique, dites-vous, que Jésus-Christ est venu mourir en croix entre deux voleurs, etc ? " Si vous entendez par politique ce qui ne l'est pas, si vous comprenez les intérêts et les mesquines contentions ou le petit sonne ou de localité, vous avez raison, tel n'a pu être la mission du divin législateur ; mais s'il s'agit des principes fondamentaux des sociétés, de ces principes qui sont partie intégrante de la morale évangélique, nous ne voyons pas comment Dieu aurait été un législateur prévoyant, s'il avait oublié cette partie essentielle de son code. N'est-il pas admis par la philosophie elle-même que c'est le christianisme, le clergé parlant en son nom, qui a sauvé les peuples de l'esclavage aux époques de la barbarie ? L' "Avenir " n'a-t-il pas proclamé Jésus-Christ comme le père de la démocratie ? Comment donc avez-vous trouvé dans l'Évangile la base la plus large possible de vos principes politiques, si Jésus-Christ n'est pas venu mourir entre deux voleurs pour prêcher la politique ? (A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 4 SEPTEMBRE 1849.

La tâche longue et pénible que les bœufs de M. B. du Comté de H..... nous ont forcés de remplir, ne nous laissa ni le temps ni l'espace pour répondre, dans notre dernière feuille, à l'attaque grossière et malhabile dirigée contre le Clergé, dans une Correspondance du *Moniteur Canadien* du 25 août.

Le *Moniteur Canadien* : qu'est-ce donc que ce papier là, vont demander nos lecteurs ? C'est un journal, répondons-nous, dont nous ne voulons dire ni bien ni mal, et dont nous n'entreprendrions le public que par la nécessité où nous sommes réduits de nous défendre contre ses coups de pieds d'âne. Cette feuille n'est pas encore très-ancienne, et semble destinée à servir de bécotille à une autre, déjà vieille avant le temps, et décriée par les excès auxquels elle s'est livrée. Bref, le *Moniteur Canadien* est un journal rédigé et patronné on ne sait par qui, et que nous croyons important de signaler à la juste défiance des lecteurs. Plusieurs fois, la rédaction en a été souillée par des écrits d'une violence étourdissante, et par des doctrines religieuses qui sentaient le rance.

Le clergé y a déjà été pointé avec une morgue rancuneuse ; quelque anecdote contre les Jésuites, aussi grossière que sottement introduite, a fait voir de quels mets ses écrivains aiment à se repaître ; enfin, les *Mélanges Religieux* furent obligés, au mois de juin dernier, de défendre, contre ce journal, nos fêtes religieuses attaquées dans ses colonnes avec un esprit imitateur du triste esprit de l'abbé de St. Pierre. Voilà, sommairement, ce que nous avons à dire sur le *Moniteur Canadien*, décidés à revenir à la charge s'il nous en impose la fâcheuse nécessité.

Au reste, les doctrines de ce papier sont loin d'être uniformes. Car, monte qui veut à la tribune qu'il a dressée, et, comme il est naturel de s'y attendre, les cris qu'on y pousse sont bien discordants.

Sur le numéro du 23 août, un correspondant disait " Quelques-uns, de nos compatriotes..... concentrent par fois leur attention sur des sujets d'une importance au moins secondaire et les traitent de manière à fausser l'opinion publique que leur devoir est d'éclaircir..... Ils ont dernièrement pris comme quelque chose de sérieux les vociférations des meneurs de cette classe (le correspondant veut parler de nos ennemis politiques) et se sont faits leurs échos par rapport au projet d'annexion, chose dont ces meneurs ont pu s'applaudir en l'abandonnant. C'était pour les premiers comme l'argile entre les mains du potier. De quelque manière qu'il fut possible d'envisager ce sujet comme d'autres analogues dans les circonstances, qui pourrait ne pas voir que c'était-là courir après des chimères ? "

Dans le numéro du 25, voilà qu'un correspondant qui signe " Annexion, " succède au précédent, et d'une voix de chacal, lance les paroles les plus aigres et les plus injurieuses à la face de quiconque ose ne pas penser comme lui sur le grave sujet de l'annexion. Pour nourrir une opinion contraire à la sienne, " il faut vouloir tromper ou être trompé soi-même, " il n'y a pas de milieu " entre ces deux extrêmes. Avec un ton de morgue et d'assurance, il pose cette proposition : " Les Canadiens n'auront rien à souffrir, mais tout à gagner par l'annexion, soit sous le rapport de leurs institutions, soit sous le rapport de leur religion, de leur langue ou de leurs lois. " — Nous sommes bien éloignés, certes, de vouloir nous opposer à la discussion grave et modérée d'une proposition comme celle-là. Mais, comment ne serions-nous pas peinés de voir la manière aigre et pleine de fiel avec laquelle le correspondant du *Moniteur* a traité la question ? — Il croit s'attaquer à un erreur, à un préjugé. — Mais, pour dissiper une erreur, pour faire tomber un préjugé, il faut joindre à la clarté et à la force des arguments, la courtoisie et la politesse requises dans toute discussion entre personnes bien éle-

vées. Telle n'est pas la tactique de l'individu que nous allons combattre. Par une agression brutale et grossière contre tout le monde et spécialement contre le clergé, l'écrivain malhabile ruine sa propre cause en soulevant l'indignation et en faisant former les oreilles à ses paroles pleines de passion. Nous allons le faire parler lui-même et laisser les lecteurs juges.

Aux yeux du correspondant, tout est égalité, fraternité, richesse, merveille enfin, chez les Américains ; tandis qu'au contraire, tout est affreux, oppressif, suranné, dans nos institutions Canadiennes. Notre ministère est irresponsable, et reçoit £20,000 pour donner au peuple de mauvaises lois et entretenir les abus ; il porte sur sa bannière les exergues suivantes : " centralisation, patronage, silence et mystère, zélotisme et oppression, en tout et partout. Notre système de représentation est " tyrannique, injuste et absurde, " notre Chambre d'Assemblée est, par la nature même du gouvernement qui nous régit, une " Chambre achetée, " notre Conseil Législatif se compose " d'hommes machins. " Tout enfin, dans nos institutions, tend à l'oppression des masses, à l'oppression du peuple. — Nous laissons à d'autres la discussion de ces matières ; et après avoir esquissé cette analyse, pour faire connaître notre homme, nous allons le suivre sur le terrain où il provoque avec outrage le clergé Canadien.

" Non seulement, dit-il, notre religion sera aussi bien sauvegardée sous les institutions américaines que sous nos institutions actuelles, mais elle le sera mieux encore. " Pour preuve, il dit que " nous n'avons aucune garantie à l'égard de notre religion ; que tout est abandonné à la bonne volonté du gouvernement impérial ; " tandis qu'au contraire la constitution américaine nous garantit la paisible jouissance de notre religion : que jamais les catholiques des États-Unis n'ont eu à se plaindre de ce qu'ils fussent les-les comme catholiques. — Nous n'affirmons rien de contraire à cette dernière partie des prétentions d'Annexion : nous voulons bien oublier les incontestables preuves de fanatisme et d'oppression que rappellent l'incendie du couvent de Charlestown, les émeutes de Philadelphie et autres lieux, l'incendie des églises et la menace sérieuse du massacre des personnes — La lettre des Institutions Américaines est favorable à la liberté de conscience la plus entière, cela est incontestable. Mais là n'est pas toute la question. Les constitutions et les lois ne protègent pas contre l'infirmité délétère que peut avoir sur une population très restreinte, le contact et l'immixtion précipitée et sur une large échelle, d'une population où les principes religieux sont dans une horrible confusion et où l'argent est le premier dieu auquel on dresse des autels. C'est ce danger qu'il faudrait prouver être puéril ; il faudrait démontrer que la goutte d'eau canadienne ne sera pas absorbée et perdue dans l'océan américain. Sous le rapport religieux, la Louisiane nous fournit un triste exemple du danger du contact et de l'absorption dont nous voulons parler. Qui ne connaît l'infirmité qui domine dans ce pays ? — Qui ne sait encore qu'à St. Louis l'absorption s'opère rapidement ; que la langue française disparaît de la prédication et que le même sort l'attend sous peu à Détroit ? La population canadienne, transportée trop subitement dans une atmosphère qu'elle n'est pas habituée à respirer, débordée de toutes parts par l'immigration d'une population de toute origine et supérieure en industrie et en richesse, perdrait infailliblement les traits constitutifs de sa nationalité. Voilà ce que pensent beaucoup de citoyens qui ne veulent pas tromper et qui ont de fortes raisons de croire qu'ils ne se trompent pas eux-mêmes. " Annexion " n'a pas même abordé la question ainsi envisagée ; mais, entrant tout à coup dans une colère inexplicable contre le clergé, il trempe sa plume dans le fiel et il écrit :

" D'où vient donc cette opposition, si acharnée, suscitée de tout temps contre l'annexion par notre clergé ? Cette opposition ne nous semble pouvoir être venue que de l'une ou l'autre des deux causes suivantes. Elle est due à l'ignorance en matières politiques ou à un vain désir de domination sur des classes ignorantes et grossières ; elle est due à l'ignorance de notre clergé sur les institutions américaines ou à un vain désir de sa part de se maintenir toujours dans un pouvoir, aussi illimité que malheureux, sur notre population des campagnes, particulièrement. "

" Il nous fait peine de le dire, mais, là doit être le secret de l'opposition faite aux idées d'annexion, sous prétexte de religion ; il réside, à coup sûr, dans l'une de ces deux causes ; libre aux intéressés de choisir entre les deux. "

Combien est gracieux le procédé d'Annexion ! Il laisse à une classe entière de ses compatriotes, jusqu'ici regardée comme éclairée et comme amie et bienfaitrice de son pays, la liberté de s'avouer ou stupidement ignorante ou possédée par la coupable ambition de dominer le peuple afin de le tenir dans la dégradation. Comme une pareille tactique est admirablement propre à opérer la persuasion ! — Nous ne rendrons pas injure pour injure, Dieu nous en préserve ; mais nous adresserons à notre amer ennemi quelques calmes interrogations, et nous lui dirons :

1° Quelles raisons avez-vous de représenter le clergé comme faisant une opposition si acharnée à l'annexion ? Pourriez-vous nous dire quand et comment le clergé a jamais fait connaître son opinion à ce sujet, plus que la classe des Avocats, des Médecins, des Notaires etc ? Si parce que quelques membres du clergé auraient exprimé leur répugnance privément et comme simples citoyens, il est juste et convenable de signaler tout le corps à la haine de votre parti, tandis qu'il n'a pas le moins du monde émis d'opinion ni même, peut-être, songé à en émettre ?

2° En supposant que le clergé soit décidément opposé à l'annexion, quel motif avez-vous de croire que cette opposition ne puisse être due qu'à l'ignorance en matières politiques. L'immense majorité, si ce n'est la presque universalité des Canadiens-Français est opposée à l'annexion. Le parti Breton est opposé lui aussi à la mesure. Que d'ignorance donc en matières politiques, en Canada ! Personne n'y entend rien, excepté vous, " Annexion, " et quelques autres encore. Voilà la conséquence regrettable d'une des parties de votre dilemme. Vous prouvez trop, donc vous ne prouvez rien.

d'autre, vous le savez? que celui qui donne une influence et une confiance inévitables. Les institutions du pays ne permettent aucun autre genre d'action sur le peuple, et les Catholiques sont tout aussi libres vis-à-vis des Prêtres, que le sont les Protestants eux-mêmes.

Pourquoi appelez-vous "malheureux" le pouvoir, c'est-à-dire l'influence exercée par le Prêtre? N'est-ce pas à cette influence que nous devons d'avoir une population des plus morales, et par là, des plus heureuses du monde? N'est-ce pas à cette influence que nous devons, en grande partie, la diffusion de l'éducation? Les documents publics et officiels n'attestent-ils pas le zèle et les sacrifices du Prêtre, sous ce rapport? N'est-ce pas à cette influence que nous devons la disparition du vice ignoble comme ruineux de l'ivrognerie? Il n'a pas tenu au clergé que nous n'ayons une population plus avancée en industrie et en agriculture: ce que n'a pas fait en cela le Prêtre, il n'a pas pu le faire. Enfin, quel est donc l'intérêt matériel auquel l'influence du Prêtre ait nuï. Nous demandons des faits et des preuves, et non d'outrageantes et menteuses déclamations. Quel ques ambitieux ou quelques étourdis politiques jetteront peut-être leurs accusations à la face du Prêtre Canadien; mais ce qu'il y a d'évident, c'est que ces clamours ne trouvent pas d'écho en dehors du cercle rétréci de quelques coteries. — Annexion continue:

"Notre religion ne peut rien perdre par l'annexion. Mais si cela est certain, il est une autre chose qui n'est pas moins certaine, c'est que l'annexion serait une source féconde de lumière et d'instruction pour le peuple. Or, un peuple instruit n'est pas bien apte à se prêter aussi aveuglément qu'on pourrait le désirer à tous les abus, et c'est peut-être là le véritable secret de l'opposition faite, sous prétexte de religion, à l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Les Canadiens annexés aux Etats-Unis seront aussi bons catholiques qu'aujourd'hui, mais ils seront plus éclairés et conséquemment moins dociles, moins aveugles, et c'est peut-être ce que l'on appréhende. Si ce sont des désirs de domination aussi mesquins, aussi déraisonnables, qui poussent et animent ceux qui ne veulent pas de l'annexion, alléguant qu'elle nous fera perdre notre religion, nous ne pouvons que les plaindre. Mais nous devons dire qu'on ne doit nullement s'en étonner. L'orgueil de tout temps a fait le malheur des hommes. Les idées de domination et de puissance absolue sont naturelles surtout à certaines classes. On les voit poindre chez elles dès le quatrième et le cinquième siècle; elles se manifestent alors, déjà en traits forts saillants. Et si elles subissent quelque ralentissement dans leur marche, lors de l'invasion des Gaulois par les barbares, ce n'est que pour mieux se faire jour plus tard, et faire le malheur de l'humanité, jusqu'à ce que la révolution française vienne les briser comme verre, en 93. Ces idées, depuis ce temps, ont presque entièrement disparu de la France; espérons qu'elles disparaîtront bientôt du Canada, où elles se sont réfugiées comme dans un dernier gîte, et où elles n'ont porté que les fruits les plus amers, les plus funestes. On ne peut à ce sujet faire qu'un seul vœu."

Au ton d'aigreur et de malveillance qui caractérise cette tirade, qui ne reconnaît ait un de ces ennemis systématiques du clergé, un de ces hommes pour qui la religion est la dernière des affaires — Et puis, quelle saugrenue injure adressée au peuple par un démagogue impudent qui, évidemment, méprise les Canadiens et les croit dignes de la boue de ses pieds. — L'annexion serait une source féconde de lumière et d'instruction pour le peuple. Or, un peuple instruit etc. — Donc le peuple canadien est si stupide que de se soumettre aveuglément à tous les abus que veut propager le prêtre. Voilà ce que veut dire "Annexion," ou bien ses paroles n'ont pas de sens. Or, peut-il y avoir accusation plus dégradante pour un peuple, et, en même temps plus mensongère? — Si maintenant, nous de mandions des citations, des faits, "Annexion" voudrait il bien nous en mentionner quelques uns? Si nous voulions savoir quelle est cette lumière qui doit jaillir de notre jonction républicaine, pourrions-nous obtenir la faveur d'une explication satisfaisante? Nous soupçonnons fort qu'il est question d'une lumière semblable à celle qui éclaira nos premiers parents quand ils eurent mangé la pomme. Et en effet, que nos Canadiens, par suite de l'annexion, deviennent de meilleurs artisans et de meilleurs agriculteurs, quelle liaison y a-t-il entre ces progrès et l'indocilité à leur clergé? Aucune, assurément. Même observation pour l'avancement dans toute autre espèce de branche d'industrie. "Annexion" veut donc parler d'une autre lumière que de celle qui perfectionne les arts mécaniques: il veut donc parler d'une lumière religieuse ou bien il ne veut rien dire. Or, Canadiens, nous vous le demandons, sommes-nous privés de sources de lumières de ce dernier genre? N'avons-nous pas autant et plus de Collèges que les Etats-Unis, proportion gardée de la population? Les écoles communes peuvent elles être plus abondantes qu'elles le sont, pour dissiper l'ignorance? L'enseignement religieux de nos paroisses peut-il être plus soigné et plus consciencieux qu'il l'est? Nous ne voyons donc pas quelles sont les lumières religieuses qui nous manquent, et ce que nous aurions de bon à gagner, sous ce rapport, par l'annexion. L'acrible ennemi du clergé ne peut donc vouloir parler que des principes de l'hérésie ou de l'indifférentisme, qui, en effet, rend le peuple roche et indocile au prêtre. Nous avons plusieurs exemples des fâcheux effets de cette lumière là sur certains de nos infortunés compatriotes qui, voyagent ou demeurent aux Etats-Unis. Mais, nous croyons qu'à l'exception d'un bien petit nombre de catholiques abâtardis, ce résultat n'est nullement désiré, parce qu'il n'est nullement désirable.

Nous ne suivrons pas plus loin le malveillant correspondant du *Moniteur*. Ses accusations sur l'ambition du clergé, sont trop banales et d'ailleurs trop déplacées quand elles s'adressent à un clergé aussi simple et aussi ami du peuple que le clergé du pays. Si ces hommes d'argent, ces vils egoïstes qui accusent sans cesse le clergé du désir de dominer, mettaient la main sur leur conscience et commençaient par se juger eux mêmes, ce reproche tant à la mode, que l'on adresse ou que l'on entend avec une si maligne satisfaction, se réduirait tout d'abord à ses justes proportions.

Nous répondons à l'*Avenir* de ce jour que nous nous déclarons responsables, dans des limites convenables des écrits publiés dans notre feuille, quand ils n'y sont pas désavoués. Nous n'avons aucune paternité ou res-

pensabilité à accepter pour les écrits des autres jours naux. Quand nous voudrions parler à l'*Avenir*, nous le ferons dans nos propres colonnes.

Quant à l'armistice dont parle ce journal, nous nous permettrons de lui demander si la grossière, mensongère et immorale correspondance de M. B. du Comté de H... est une preuve qu'il l'ait bien observée?

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Rome, 16 juillet 1849.

On a déjà fait partir dix à onze mille des étrangers accourus dans Rome pour soutenir et défendre la République, mais il en reste encore deux ou trois mille dont on voudrait bien se débarrasser et dont on ne sait que faire, aucun pays ne consentant à les recevoir. On n'en veut ni à Malte, ni à Naples, ni en Toscane, ni en Suisse, et la France trouve qu'elle en a déjà trop. Outre ces trois mille hommes, Rome possède toujours un assez grand nombre de leurs frères et amis des Etats pontificaux qu'il est difficile de renvoyer immédiatement dans les villes auxquelles ils appartiennent. Ce ne sera pourtant qu'après le départ de tous ces gens là que Rome pourra re lever ce qu'elle était avant qu'ils y eussent apporté le désordre et la tyrannie.

Il serait puéril de le nier, nous avons encore un noyau de parti républicain. La populace, accoutumée sous la République à voler impunément et à se loger sans payer une obole dans les palais des grands et dans les couvents, s'accommodait fort de ce régime, et il lui en coûte un peu d'y renoncer. Mais, grâce à Dieu, cette lie de la population n'est pas nombreuse, et le peuple, le vrai peuple, se montre content de voir finir les saturnales. Aux éléments anarchiques que je viens d'indiquer il faut joindre un assez grand nombre d'individus qui faisaient partie de la garde civique mobilisée ou de la légion Gallati: en cette qualité ils touchaient une grasse paie pour ne rien faire; ils volaient, pillaient, se livraient à tous les excès sans que personne osât leur résister, sans qu'aucune autorité cherchât à les empêcher. Cette vie leur était agréable, ils la regrettent. Parmi les mécontents il faut, de plus, compter quantité de gens en possession d'emplois créés par la République, emplois parfaitement inutiles et qui devront nécessairement être supprimés, puis beaucoup d'autres fonctionnaires dont la République avait élevé le traitement outre mesure et qui s'attendent à le voir réduit dans une juste proportion.

Quelques membres de l'ex-Assemblée et de l'ex-Gouvernement qui sont demeurés à Rome font tous leurs efforts pour aigrir ces ferment d'agitation, pour rapprocher ces tronçons épars du serpent révolutionnaire mis en pièces par l'épée de la France. Il n'y a pas de nouvelles fausses qu'ils n'inventent, de bruits absurdes qu'ils ne répandent; ils mensongent, dont ils ont fait si grand usage quand ils étaient les maîtres, ne leur coûte rien. Dans les premiers jours ils allaient répétant que les Français ne voulaient pas rétablir le gouvernement du Pape, qu'ils ne le rétabliraient jamais. Le gouvernement du Pape est rétabli, il a bien fallu renoncer à cette fable. Maintenant ils nous apprennent chaque matin, tantôt que les Français se sont battus avec les Autrichiens, tantôt qu'ils ont livré bataille aux Espagnols, et autres contes de la même espèce. Mais il est des bornes à la crédulité, et l'on commence à prendre toutes ces bouffées pour ce qu'elles valent.

Ces chefs ont pour principal appui une cinquantaine de dames ou demoiselles, la plupart de réputation équivoque, celles-là d'un âge déjà respectable et qui éprouvent le besoin de faire succéder les intrigues politiques à d'autres intrigues; celles-ci d'une jeunesse exaltée et la tête remplie d'idées romantiques. Jeunes et vieilles portent le deuil de la République, mais cette mode n'a pas pris, et vous savez que chez nous le deuil n'est jamais très long. — Une cinquantaine d'étourdis ont trouvé un autre moyen de manifester leur fidélité à la défunte République, ils se sont volontairement expatriés; il est vrai que cet exil n'a rien de bien dur: on les voit à Albano et à Frascati, exhalant du mieux qu'ils peuvent leurs ressentiments héroïques.

Les Français nient beaucoup de tous ces enfantillages; ils se conduisent avec une modération, une tolérance qui étonnent fort après le régime de fer dont ils ont délivré Rome, et tout le monde se dit que si les Autrichiens et les Espagnols se fussent trouvés à leur place nos tyrans n'en auraient pas été quittes à si bon marché. Peut être même l'indulgence a-t-elle été poussée un peu loin dans les premiers temps. Il est certain qu'on aurait pu aisément empêcher un bon nombre de nos républicains d'emporter avec eux le fruit de leurs vols et de leurs rapines. On évalue à 150 millions de francs ce qu'ils ont enlevé à Rome en or, en argent, en objets d'art, etc., pendant leurs six mois de règne ou à leur départ.

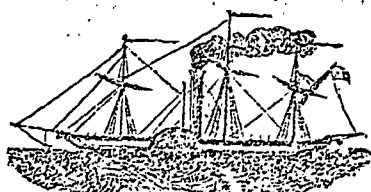
L'armée française est l'objet de l'admiration universelle: jamais soldats n'ont observé une plus parfaite discipline; on dirait qu'ils se font un point d'honneur d'édifier la capitale du monde chrétien. *Edifier* est vraiment le mot: Ce ne sont pas des soldats, ce sont des religieux, me disait hier un de nos révolutionnaires. Il est vrai que ce mot *soldat* est, chez nous, inséparable de l'idée de désordre et de licence, il est vrai encore que nous étions habitués aux garibaldiens.

Il paraît que Mamiani s'était flatté de l'espérance de redevenir le premier ministre de Pie IX. Ce pauvre philosophe ne doue de rien; il oublie sans doute que pendant son ministère il a tenu le Pape en captivité, et il ne voit pas que c'est lui qui a frappé la voie et ouvert la porte à Mazzini. Il y a de gens cependant qui rêvent le retour au pouvoir de cette homme. Mieux vaudrait assurément celui dont il fut le précurseur: Mamiani n'est qu'un Mazzini hypocrite. Lui et son parti veulent bien laisser au Pape la souveraineté nominale, mais ils prétendent lui ravir la souveraineté réelle. Mais ce n'est pas le nom de roi, c'est la réalité du pouvoir que l'Eglise revendique pour son chef; ce n'est pas le nom mais la réalité qui peut garantir sa liberté et son indépendance. Mamiani a dû quitter Rome; s'il avait eu quelque pudeur il n'y serait jamais rentré.

Si l'on veut savoir à quoi s'en tenir sur les doctrines religieuses des révolutionnaires romains, il faut lire l'article suivant du *Morning Chronicle* du 4 août:

"Hier au soir, à Constitution Littéraire, Leicester Square a eu lieu un meeting des patriotes italiens résidant actuellement à Londres, dans le but d'exprimer des opinions condamnant les doctrines et les pratiques de l'Eglise de Rome, et d'inviter leurs compatriotes et embrasser la religion protestante. M. Vignati occupait le fauteuil: MM. Napoli, Rossetti, Buccolossi, Lusanna et le père Gavazzi ont été successivement entendus. La résolution suivante a été adoptée. Cette assemblée, condamnant comme tyranniques, infâmes et anti-évangéliques les actes impies de Pie IX, invite tous les compatriotes italiens à suivre la vé-

ritable relique de Jésus-Christ, celle de nos ancêtres, rejetant l'Eglise papale, qui est un piège et une conspiration contre les libertés des nations. La plus grande unanimité a prévalu dans l'assemblée: quelques personnes qui avaient protesté contre les opinions des orateurs ont été désapprouvées à grands cris; l'une d'elles, qui avait obtenu la parole, a été à la fin de son discours conduite à la porte par deux des auditeurs et ignominieusement expulsée de la salle."



NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES De 7 jours plus récentes, PAR L'ARRIVÉE DU CALEDONIA.

TERRIBLE CONFLIT A HAMBURG ENTRE LE PEUPLE ET LES SOLDATS PRUSSIENS.

Hambourg 14 août. — Hier le second bataillon du 15e régiment d'infanterie est arrivé. Aussitôt le peuple s'est réuni en masse et a lancé des pierres sur la troupe. Une autre partie a essayé de fermer les portes par lesquelles les soldats voulaient entrer. Ceux-ci se servirent de leurs armes contre la populace ameutée, et un sérieux combat eut lieu.

Du côté des militaires la perte fut moins considérable que du côté du peuple. Dix soldats ont été portés à l'hôpital; et 30 ou 40 des insurgés ont été blessés.

Pendant la nuit quelques gardes nationaux se réunirent à la multitude et dressèrent des barricades près de l'école d'équitation, où les prussiens étaient stationnés, et à ces barricades suivirent de nouveaux combats. Vers le matin les barricades étaient emportées et la tranquillité rétablie.

Une lettre de Vienne reçue à Paris déclare positivement que le gouvernement avait résolu de négocier avec les Hongrois.

A Vienne, le 12, fut publiée une expédition officielle du général Russe Ludar, annonçant un bataille entre ses forces et celles de Bem, dans laquelle les hongrois auraient été totalement défaits, ayant eu 1,000 hommes tués et 5,000 faits prisonniers entre les mains des Russes. Bem lui même aurait été entouré et presque pris.

Les Russes se seraient de plus rendus maîtres de sept pièces de canonnages, de deux drapeaux, du carrosse de Bem, où auraient été trouvés des expéditions importantes de Cossach, dans les quelles il presse d'exciter les tures contre les russes. Dans l'engagement, les vainqueurs avaient seulement 44 tués et 106 blessés. Cette dépêche sans doute a rapport à l'ancienne affaire, et les récits sont évidemment exagérés.

Un conseil a été tenu à Paris vendredi matin, pour la considération des questions importantes de la politique étrangère. Les autorités ont reçu l'information de l'intention du gouvernement bavarois de mettre en marche 50,000 hommes, sur Vienne, pour couvrir la capitale, tandis que les troupes autrichiennes opèrent en Hongrie.

Quelques journaux annoncent que le Gouvernement a rappelé de Rome M. le général Oudinot. Cette nouvelle est certaine. Mais, ce rappel n'a nullement le caractère d'une disgrâce. L'armée a terminé son œuvre. Il est tout simple que le général en chef revienne. On assure, en effet, qu'il ne sera pas remplacé.

ROME.—On lit dans le *Journal de Rome*:

"Un service funèbre a été célébré aujourd'hui, mardi 24 juillet à huit heures du matin, dans l'église de St. Louis des Français, en l'honneur des soldats qui ont succombé devant Rome. Le général en chef y assistait avec son état-major.

"Au même instant un autre service était célébré à l'église de Saint-Jean de Latran.

Par suite de l'autorisation accordée par le général en chef, les troupes romaines, désirant adresser aussi des vœux au ciel pour ceux de leurs frères d'armes qui ont succombé, y avaient envoyé de nombreuses députations. Les généraux du génie et de l'artillerie y assistaient."

Une correspondance, après quelques détails sur ce service funèbre, ajoute:

"On y voyait nos généraux et un grand nombre d'officiers, de soldats et de romains. Sur les catafalques on lisait: *aux soldats français morts pour Rome*. Sur une église italienne aussi tendue de noir était écrit: *sotis nostris impie necatis*.. (A nos alliés tués par des mains impies.)

Un journal de Naples nous apprend qu'avant de quitter le royaume des deux Siciles le Grand Duc et la grande Duchesse sont allés à Gaète recevoir la bénédiction de Pie IX, qui les a longuement entretenus.

AFFAIRE DE ROME.—Le général Oudinot annonce sa résignation à la commission des pouvoirs de gouvernement qui lui avaient été confiés temporairement; mais il déclare que l'armée française retiendra sous le gouvernement de Rome toute l'action jugée nécessaire pour remplir la haute mission qui lui a été confiée dans le double intérêt de la population romaine et de la souveraineté temporelle du pape.

Un grand mécontentement paraît aussi s'être manifesté dans Rome au sujet de la diminution en valeur de 35 par cent du papier-monnaie.

On annonce que Garibaldi a réussi à s'échapper et qu'il est maintenant à Venise.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Ce matin Monseigneur l'évêque de Montréal a consacré, dans son Eglise Cathédrale, la toiture et les quatre moindres au frère Etienne Champagneur de l'ordre de St. Viateur.

Le Révérend Walter Roch, ministre Presbytérien de Beauharnois, est mort lundi dernier. Dimanche il avait été obligé par la malabie de terminer brusquement son sermon et de renvoyer la Congrégation. Il mourut lundi soir, à sept heures et demie.

De samedi 1er à lundi 3 septembre il y a eu, à Montréal cinq décès de choléra.

L'hon M. Hincks a publié sur le *Daily News* du 15 août, une longue et habile correspondance sur les affaires du Canada. Il se plaint de ce que la plupart des lecteurs anglais ne s'occupent pas assez de connaître nos affaires. Il fait connaître ce que peut être la Ligue. D'après les éléments qui la constituent, il prétend aussi que la grande majorité du peuple du Canada est fortement et décidément en faveur de la Connexion Britannique.

Le barreau des Trois-Rivières s'est réuni dernièrement pour procéder à l'élection de ses officiers suivant l'acte d'incorporation passé dans la dernière session du parlement. Les nominations ont eu lieu comme suit:

- MM. P. Vézina, C. R.—Batonnier. P. B. Dumoulin,—Syndic. J. Burn,—Trésorier. F. Bureau,—Secrétaire, A. Polette, J. E. Turcotte, H. Judah. } Membres du Conseil.

Le navire "Hibernia," est arrivé à Philadelphie mercredi dernier. Parmi ses passagers se trouve Madame Mitchell, épouse de John Mitchell, le patriote Irlandais, en route pour Washington.

RICHESSA AGRICOLE DES ETATS-UNIS.—L'estimé suivant des produits agricoles des Etats-Unis, est tiré du rapport des commissaires des patents, janvier, 1849.

Table with 2 columns: Product and Quantity. Includes Orge, Blé Sarrazin, Blé d'inde, Avoine, Seigle, Bled, Total des céréales, Riz, Pommes de terre, Foin, Chauvre, Tabac, Coton.

MORT DE M. GALLATIN.—Le doyen des hommes d'Etat et des diplomates américains, a succombé il y a quelques jours à la maladie qui, depuis plusieurs mois déjà, annonçait sa fin prochaine. M. Gallatin comptait près de quatre-vingt-dix ans. Courrier.

TOSCANE.—On lit dans les journaux de Florence du 26 juillet:

"Le grand duc et sa famille ont fait hier, dans l'après-midi, leur entrée solennelle à Florence. Une foule immense s'était rendue aux portes de la ville pour les recevoir. Toutes les rues qui devaient traverser le cortège royal étaient ornées et parées. Le carrosse du souverain était précédé par un détachement de dragons toscans et suivi par les officiers du palais, l'état major, les gardes du corps et quelques troupes de ligne. Le grand-duc portait les insignes de l'ordre de Saint-Etienne. A l'église de Santa-Anunziata, le cortège royal a été reçu par le clergé et la magistrature, et il s'est rendu au palais après la cérémonie religieuse. La grande place de Pitti était garnie de peuple qui a salué le souverain par des cris de joie. Ces cris sont devenus plus enthousiastes lorsque la famille royale s'est montrée au balcon pour remercier le peuple, démonstration unanime d'affection. Dans la soirée, il y a eu illumination générale et la musique faisait entendre dans les rues de joyeuses fanfares."

ACCIDENT PAR LE TONNERRE.—Pendant le terrible orage, de jeudi matin, le foudre tomba sur une maison, à St. Lambert, vis-à-vis de cette ville. La famille, s'était levée et mise à genoux pour prier, lorsque le fluide, entrant par une fenêtre qui était ouverte, tua un jeune homme nommé Bauvais, âgé de 17 ans, et en terrassa et laissa comme mort.

COLLEGE DE STE. THERESE.

La rentrée des Elèves au COLLEGE DE STE. THERESE est fixée au 18 septembre prochain. 4 septembre 1849.

La rentrée des élèves chez les Dames du Sacré-Cœur, à St Vincent de Paul, aura lieu le 10 courant.

On nous prie d'annoncer que la rentrée des élèves au collège de Chambly, qui devait avoir lieu le 4 septembre, est renvoyée au 13, à raison de l'état sanitaire.

DÉCÈS.

En cette ville, le 2, après une courte maladie de quelques heures, M. Robert Lovell, âgé de 64 ans, M. Lovell, natif d'Irlande, habitait Montréal depuis un grand nombre d'années où il a élevé une nombreuse famille. Il était généralement aimé et respecté. Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui à 3 heures, en présence d'un concours très-nombreux.

A l'Hôtel-Dieu de cette ville, hier au matin, après une maladie de deux jours seulement, M. Narcisse Morin, à l'âge de 28 ans, résidant de Bytown.

A Boucherville, le 22 du mois d'août dernier, de la maladie régnante, M. François-Xavier Lussier, seul frère de Louis-Charles Lussier, Ecr avocat de la cité de Montréal, à l'âge peu avancé de 32 ans et 5 mois.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYXCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle; l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

ANALYSE

Eaux Minérales de Providence

A St. Hyacinthe

Procédée d'un abrégé historique des eaux minérales et de leurs effets généraux, suivie d'applications thérapeutiques, physiologiques et médicales d'après la nature de ces eaux.

ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES.

On donne ce nom à toute eau naturelle chargée de matières salines, pour n'être plus pommée, ou encore à celle de ces mêmes eaux que réclame l'art de guérir, et qui prend plus exactement le nom de médicamenteuse. Ces eaux résultent de l'évaporation de l'eau à la surface du Globe et de la condensation correspondante de sa vapeur.

Elles sont froides ou chaudes; les chaudes se rencontrent dans les terrains volcaniques; leur température atteint ou dépasse 20° Réaumur. Les froides sont celles dont la température est inférieure à l'air ambiant lors de la saison des bains.

La composition de ces liquides est plus ou moins complexe. Les substances que l'analyse chimique y a démontrées jusqu'à présent sont très nombreuses. Ce sont les différents gaz, les acides carboniques, sulfureux, nitriques, boriques, etc.

Les plus complexes des eaux minérales ne contiennent qu'un petit nombre d'agents médicaux. Ceux que l'on y rencontre le plus ordinairement sont les chlorures de sodium, de calcium et de magnésium; le sous-carbonate de soude, les sous-carbonates de chaux, de magnésie, de fer, les sulfures de calcium et de magnésium, etc.

EFFETS DES EAUX MINÉRALES EN GÉNÉRAL.

Ces effets se rapportent soit à l'eau proprement dite, soit au calorique qu'elles renferment, soit enfin aux différentes substances salines, ou autres, qu'elles contiennent et qui caractérisent chacune d'elles.

Quelque soit leur nature, elles introduisent toutes dans l'économie animale une somme de liquides plus ou moins chargés de substances stimulantes, et appliquées sur la peau ou à la membrane gastro-intestinale, elles excitent plus ou moins de vitalité, réveillent le jeu des organes, déterminent une sorte de mouvement fébrile, de fièvre médicamenteuse accompagnée momentanément du moins, de l'augmentation des forces; quelquefois d'un bien être inconnu et presque toujours suivi d'effets diurétiques, naphorétiques et purgatifs.

EFFETS PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES FROIDES, EMPLOYÉES COMME BAIN.

Toutes les fois que le corps est immergé dans l'eau froide, il s'en suit une sédation qui porte son action principale sur le système nerveux et les fonctions qui en dépendent le plus immédiatement. Si l'immersion a été de courte durée, il s'établit immédiatement une réaction caractérisée par l'accélération du pouls, et par l'augmentation de la chaleur de la peau, la réaction qui rétablit ordinairement avec facilité après un bain froid dans l'eau ordinaire, est d'autant plus vive après le bain d'eau salée que les sels qu'elle contient en dissolution sont eux-mêmes doués de propriétés plus excitantes.

L'expérience démontre que l'excitation fébrile est en quelque sorte incompatible avec les spasmes; aussi les bains d'eau salée sont-ils un des meilleurs moyens à opposer aux affections spasmodiques. Les faits démontrent aussi que les personnes nerveuses trouvent bien de cette médication.

Mais il est une précaution à prendre en faisant usage des bains froids, c'est que les bains froids ne doivent durer que deux, quatre et au plus six minutes. Si au contraire ils sont longtemps prolongés, la stupéfaction primitive peut durer plusieurs heures, et la fièvre réactionnelle ou n'a pas lieu, ou elle se développe avec une intensité qui n'est pas toujours sans inconvénient.

Parmi les effets des bains d'eau salée, il en est un qui a une grande influence, c'est la répartition de la chaleur animale dans tous les membres du corps. Les pieds, les mains presque toujours glacées chez les gens nerveux, reprennent promptement une température normale et la peau du corps, jadis très sensible au froid, perd promptement cette susceptibilité. Ce résultat conduit à un autre encore plus capital, c'est que des personnes qui s'en reviennent des bains sentent un peu de froid ou qui éprouvent des diarrhées et des accidents divers peuvent ensuite braver impunément les rigueurs d'une mauvaise saison. Il est un nombre considérable de maladies internes, que les personnes du sexe éprouvent et qui les font languir, mais que l'on ne peut dé-tailler ici; la plus grande partie de ces maladies trouvent un remède efficace par l'usage des bains d'eau salée, administrés convenablement d'après les prescriptions des mé-de-

cins qui ont fait une étude spéciale de l'usage des bains froids dans l'eau salée.

C'est pour cette cause qu'un médecin doit ordinairement prescrire le mode des bains, etc., etc.

Les bains d'eau salée chaude sont loin d'avoir la même influence que les bains froids. Ils sont conseillés dans tous les cas où il existe une débilité générale profonde, comme dans les maladies scrophuleuses, dans la goutte atonique en un mot dans presque tous les cas où l'on conseille les bains sulfureux. (A. Trouseau et P. Pidou.)

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A St. Hyacinthe. EAUX FROIDES 47° FAHRENIÈTE.

Les eaux contiennent les principes suivants:

- PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbone d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carboniques très puissantes et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide rend encore efficace dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'on prouve de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien légitime de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithéropique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcaline; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; vu ce que l'on a dit plus haut de la médication des bains d'eau salée pris froids. Ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hydropneumonie, dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jours comme purgative et prise par tranches avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazeille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses, d'estomac. — M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts, de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. BOIVIN, Cote des rues

NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Etend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL, ORGANISTE HÉBRAÏQUE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre archaïque.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Duchrocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera jûé raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des États-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, } 26 décembre 1848. }

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment des graines.

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaineux qui par ten l'automne pour le Canada laissent les différents Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on leur fait semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves Brocoli Betteraves Choux-fleurs Capucines Concombes Carottes Cerfeuil Sariettes Poireaux Laitue Melons Marjol Moutars Oignons Pois-Chnx Persils Panais Citrouille Raves Rhubarbe Romarin Safran Saug Choux de Savoie Epinards Sariette Thym Tabacs Navet Tomates Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 6 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

DEUXIÈME ÉDITION

COURT TRAITÉ.

sur L'ART ÉPISTOLAIRE.

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de lettres de change, billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Étendard de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, rue St. Vincent, No. 24.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 &c. &c. &c.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS.

E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 } 21 mai 1849. }

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les concessions.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, jusque compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dit dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit dit, au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, ie ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dit dans ceux qui les seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'Agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique P. belles-lettres, etc., Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE.

M. CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement p. moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 6 Chaque insertion subséquente, 0 4 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, M. M. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. St. Anne, M. P. PILOTTÉ, Proc. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque, } Pires. { Fr. JOS. CÉNAS. }